

## RAPPORT N°9 : AVIS SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS DU « SECTEUR DE JOB »

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Réglementation des Boisements est en cours de renouvellement sur le secteur de Job. Il comprend **les communes de Bertignat, Valcivières, La Forie, Thiolières et Job**. L'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 3 septembre au 4 octobre 2021. Afin de poursuivre la procédure et conformément au Code Rural, la Communauté de Communes doit aujourd'hui émettre un avis sur ce projet de Réglementation. Il en est de même pour les conseils municipaux des communes concernées, la Chambre d'agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Le rapport faisant suite à l'enquête publique est consultable sur le site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (à la rubrique : territoires/aménagement-foncier/réglementation-des-boisements).

Les plans et autres documents relatifs à ce travail sont disponibles auprès du Service « Aménagement Rural » du Conseil départemental et ont été transmis à nos services.

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- donner un avis favorable au projet de réglementation des boisements du secteur de Job ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.